



Dossier suivi par : Ginette SECOURS

Ginette.secours@claudel.org Tel: (613) 733 8522 #602

C:\Users\philippe.courjault\Desktop\Plan de comm lettre.docx

Dossier suivi par : Ginette SECOURS

Ginette.secours@claudel.org Tel: (613) 733 8522 #605

 $R\'ef\'erences: G: \label{localization} \label{localization} \label{localization} R\'ef\'erences: G: \label{localization} D'\'etablissement \label{localization} \label{localization} D'\'etablissement \label{localization} \label{localization} \label{localization} R\'ef\'erences: G: \label{localization} D'\'etablissement \label{localization} \label{localization} D'\'etablissement \label{localization} \label{localization} \label{localization} \label{localization} R\'ef\'erences: G: \label{localization} D'\'etablissement \label{localization} \label{localization} \label{localization} \label{localization} R\'ef\'erences: G: \label{localization} \label{localization} D'\'etablissement \label{localization} \label{localization} \label{localization} \label{localization} \label{localization} R\'ef\'erences: G: \label{localization} \label{localization} D'\'etablissement \label{localization} \label{localization} \label{localization} \label{localization} \label{localization} \label{localization} \label{localization} \label{localization} D'\'etablissement \label{localization} \label{localization}$

Rendu.Docx

COMPTE RENDU Conseil d'établissement Mardi 23 octobre 2018 à 17h45 (centre de documentation)

Etaient présents

	<u>Etaient presents</u>	
Nom – Prénom	Qualité	
Membres siégeant avec voix délibérative		
Brigitte Proucelle	Conseiller de coopération et d'action culturelle	Excusée
Philippe Courjault	Proviseur	Présent
Pascaline Gaussot	Proviseure adjointe	Présente
Rachid Salama	Directeur administratif et financier	Présent
Stéphane Begnis	Directeur primaire	Présent
	Directeur PVE	
Paul Ravenscroft		Présent
François Le Berre		Présent
Hervé Daubard	Représentants des personnels enseignants	Présent
Catherine Mirmiran		Présente
Sophie Cathelineau		Présente
Radia Fanous	Représentant des personnels non enseignants	Présente
Aline Dimitri		Présente
Anyès Babillon		Présente
Sherine Nahmias	Représentants des parents	Présente
Céline Mavounza	Céline Mavounza	





Morgane Lasalle	Représentant des élèves	Présente
Mélissa Sum-Wah		Présente





Membres siégeant avec voix consultative		
Florence Piovanelli	Coordinatrice PVE	Présente
Sangita Kamblé	Présidente du conseil d'administration	Absente
Marc-Albert Cormier		Absent
Daniel Brignoli	Conseillers consulaires	Absent
Francine Watkins		Remplacée par Yann Girard
Kareen Guida		Absente

Ordre du jour

- 1. Points présentés pour adoption
 - a. Adoption de l'ordre du jour de la séance
 - b. Adoption du compte rendu de la séance du 2 octobre 2018 Annexe 1
 - c. Adoption du règlement intérieur du conseil d'établissement Annexe 2
 - d. Adoption de la composition des instances
 - Annexe 3 : Circulaire 1548 du 20 juillet 2017 relative au fonctionnement des instances des établissements relevant de l'AEFE
 - Annexe 4 : tableau récapitulatif de la composition des instances
- 1. Points présentés pour avis

N/A

- 1. Points présentés pour information
 - a. Effectifs au 15/10/2018 Annexe 5
 - b. Liste des projets adoptés pour l'année scolaire 2018/2019- Annexe 6
 - c. Actualité de l'AEFE
- 1. Points présentés pour discussion

N/A

- 1. Questions diverses
 - a. Question(s) des représentants des personnels
 - Quel délai accordé aux collègues /aux adultes du Lycée qui consomment de la marijuana pour des raisons récréatives afin qu'ils ne soient pas considérés "sous influence" sur leur milieu de travail ?





Le proviseur constate que 16 personnes_sont présentes (16 votants). Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte à 17h52.

Le chef d'établissement souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres.

Le secrétariat de séance est confié à M. Begnis, directeur primaire et le secrétariat adjoint à Mme Dimitri représentante des parents.

Le compte-rendu de séance sera transmis au secrétaire-adjoint pour relecture et correction, avant diffusion pour information. La validation de ce compte-rendu interviendra au début de la prochaine séance.

1) POINTS PRÉSENTÉS POUR ADOPTION

a) Adoption de l'ordre du jour

Le proviseur lit l'ordre du jour et propose aux membres de l'adopter.

Pour : 16		Contre : 0	Abstentions :
Décision :	L'ordre du jour est adopté.		

Le proviseur précise que le principe d'envoyer un ordre du jour avec des liens vers les documents annexés devient la règle. Cela simplifie la gestion de documents (pas de pièces jointes qui circulent) et signifie que les documents n'ont plus de raison d'être imprimés à chaque séance.

b) Compte rendu de la séance du 2 octobre 2018 (annexe 1)

Le proviseur remercie les secrétaires pour leur efficacité dans la rédaction du compte rendu de la séance du 2 octobre et propose de l'adopter :

Pour : 16		Contre : 0	Abstentions :
Décision :	Le compte rendu de la séance du 2 octobre est adopté.		

c) Adoption du règlement intérieur du conseil d'établissement (annexe 2)

Ce document a pour but de rappeler certaines des prérogatives du conseil d'établissement, d'en préciser quelques modalités de fonctionnement et aussi d'indiquer certaines circonstances dans lesquelles une réunion peut être reportée.

Le proviseur propose aux membres du conseil d'adopter le règlement intérieur.

Pour : 16		Contre : 0	Abstentions :
Décision :	Le règlement intérieur du conseil d'établissement est adopté.		





d) Composition des instances

Le proviseur précise que deux types d'instances sont prévues :

- Celles inscrites dans la circulaire 1548 du 20 juillet 2017 et dont l'existence s'impose
- Celles qui permettent d'instruire des sujets un peu complexes et dont la décision nécessite que des règles et des étapes soient formellement décrites. C'est le cas, par exemple de la commission calendrier scolaire.

<u>Conseil du second degré</u>: question soulevée par Mme Cathelineau concernant l'addition des conseils et la possibilité de faire cohabiter le conseil pédagogique avec le conseil du second degré. M. Courjault répond en mentionnant que les parents et les élèves ne sont pas présents au conseil pédagogique.

Le proviseur propose de prendre les noms des membres des instances et de procéder au vote.

Concernant le groupe du calendrier scolaire, il faut au moins une personne du CE. Pour les parents primaire, on en parlera au conseil d'école. Il sera adopté par le CE.

Pour : 16		Contre: 0	Abstentions :
Décision :	La composition des instances est adoptée.		

2) POINTS PRÉSENTÉS POUR AVIS

Il n'y a aucun point présenté pour avis.

3) POINTS PRÉSENTÉS POUR INFORMATION

a) Effectifs au 15 octobre

Un point sur les effectifs est fait toutes les deux semaines. Nous sommes actuellement à 939 élèves inscrits, soit 9 élèves de plus qu'il y a un mois.

915 à la rentrée et 939 au retour des vacances.

b) Liste des projets adoptés pour l'année 2018/2019 (annexe 6)

Le proviseur souligne que ces rétributions ne sont pas à la hauteur de l'engagement et du travail qu'elles représentent et remercient les personnels concernés pour leur engagement.

c) Actualité de l'AEFE

Ce point concerne la carte des emplois :

- Des postes de résidents pour la rentrée 2019
- Des postes d'expatriés pour la rentrée 2020

Il est possible que des mesures de suppression de postes concerne Claudel. Dans ce cas, il faudra qu'une discussion ait lieu au conseil d'établissement pour former un avis à faire remonter pour le comité technique





du 4 décembre 2018. Il n'est donc pas impossible qu'une prochaine réunion extraordinaire du conseil d'établissement soit organisée entre le 17 et le 30 novembre.

La décision sera connue le 16 novembre et le proviseur propose de prévoir tout de suite la date du 23 novembre de manière à pouvoir respecter les délais de convocation.

4) POINTS PRÉSENTÉS POUR DISCUSSION

5) QUESTIONS DIVERSES

Le proviseur informe le conseil qu'il a reçu une question diverse de la part des représentant des enseignants :

• Quel délai accorder aux collègues /aux adultes du Lycée qui consomment de la marijuana pour des raisons récréatives afin qu'ils ne soient pas considérés "sous influence" sur leur milieu de travail ?

Le proviseur explique que la réglementation précise simplement que les personnels ne doivent pas être sous l'influence de marijuana comme c'est déjà le cas pour l'alcool par exemple et sans que la réglementation ne précise de délai. Il appartient à chacun de prendre son poste en veillant à ne pas être sous l'influence du cannabis.

L'ordre du jour étant épuisé, le proviseur remercie les membres du conseil d'établissement et clôt la séance à 19 h.

Le secrétaire,

Le secrétaire adjoint,

Le proviseur,

Mandand

Stéphane Begnis

Aline Dimitri

Philippe Courjault